

## Délibération **2021 CS 40** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : PROJET DE TERRITOIRE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) – VALIDATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt-et-un et le 8 juin à 16h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 1er juin 2021, se sont réunis à la Salle des fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 56 votants :
- 37 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Richard KITAEFF, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques GRANGIER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain d'APPUZZO, Jacques PENSA, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Nicolas DE CLERCQ, Luc MILLE, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence LE ROY à Madame Michèle MALIVEL  
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER  
Catherine NOLLET à Madame Gaëlle LETTERON  
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI  
Suzanne BOUCHET à Madame TRINQUIER

##### **Monsieur**

Roland PETIET à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Sébastien TROUSSE à Monsieur Patrick COURTECUISE  
Alain FERETTI à Monsieur Mickaël CAVALIER  
Serge VANNEYRE à Monsieur Marc DUVAL  
Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Richard ROUZET à Monsieur Bernard BRIFFAULT  
Christian CHIAPPELLA à Madame Catherine SERRA

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Delphine CRESP, Catherine CAPEK, Roselyne GIAI-GIANETTI

**Monsieur** Pierre LABAN, Grégory BALLIN, Alain MATHIEU, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Patrice VARAIRE,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Sabine DEBIT,

**Messieurs** Jean-Louis CROS, Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2020CS12 du Comité syndical en date du 28 janvier 2020 approuvant la réalisation d'une étude en vue d'élaborer un dispositif d'expérimentation de paiements pour services environnementaux ;

Considérant que l'expérimentation de la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) vise à tester la mise en place de rémunération des agriculteurs pour des services environnementaux rendus liés aux enjeux biodiversité et eau ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** la Présidente à signer une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (en annexe modèle de convention de mandat et ses annexes) ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer une convention avec chaque agriculteur retenu sur le dispositif PSE (en annexe le contrat des agriculteurs et ses annexes) ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération ci-dessous et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et que le montant de participation du Parc du Luberon n'en soit pas augmenté :

Poste	Montant	AGENCE DE L'EAU		PNR Luberon (ingénierie)	
Aides versées aux agriculteurs	650 000 €	100%	650 000 €	0%	0 €
Animation PSE et PRNL Prestations	92 000 €	70%	64 400 €	30%	27 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>742 000 €</b>		<b>714 400 €</b>		<b>27 600 €</b>

- **DEMANDER** les subventions à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse relatives à la rémunération des agriculteurs et à l'animation du Paiements pour Services Environnementaux selon le plan de financement ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer les conventions d'aides et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210608-2021CS40-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI